

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

Créatis

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 52.900.000 euros
Siège social : 61 avenue Halley, Parc de la Haute Borne, 59650 Villeneuve d'Ascq
419 446 034 RCS Lille Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2021 approuvés par l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 23 mai 2022.

I. — Bilan social
(en euros)

Actif			31/12/2021	31/12/2020
1	Caisse, banques centrales, CCP		0	122 087
2	Effets publics et valeurs assimilées			
3	Créances sur les établissements de crédit	<i>Note 10-A</i>	14 619 120	13 801 183
4	Opérations avec la clientèle	<i>Note 10-B</i>	2 805 481 104	2 603 987 840
5	Obligations et autres titres à revenu fixe			
6	Actions et autres titres à revenu variable			
7	Participations et autres titres détenus à long terme	<i>Note 11</i>	48 938	42 870
8	Parts dans les entreprises liées	<i>Note 12</i>	857	857
9	Crédit-bail et location avec option d'achat			
10	Location simple			
11	Immobilisations incorporelles	<i>Note 13</i>	49 451	126 610
12	Immobilisations corporelles	<i>Note 13</i>	52 747	154 915
13	Capital souscrit non versé			
14	Actions propres			
15	Autres actifs	<i>Note 14</i>	21 125 449	38 956 349
16	Comptes de régularisation	<i>Note 15</i>	2 987 564	4 997 013
Total de l'actif			2 844 365 229	2 662 189 723

Passif			31/12/2021	31/12/2020
1	Banques centrales, CCP			
2	Dettes envers les établissements de crédit	<i>Note 10-C</i>	2 475 520 415	2 325 434 494
3	Opérations avec la clientèle	<i>Note 10-C</i>	2 217 003	25 227 342
4	Dettes représentées par un titre			
5	Autres passifs	<i>Note 14</i>	37 978 804	23 284 240
6	Comptes de régularisation	<i>Note 15</i>	14 111 565	13 333 466
7	Provisions	<i>Note 16</i>	1 833 358	2 509 707
8	Dettes subordonnées (y compris dettes rattachées)			
9	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
10	Capitaux propres hors FRBG		312 704 084	272 400 474
11	Capital souscrit	<i>Note 17</i>	52 900 000	52 900 000
12	Primes d'émission			
13	Réserves	<i>Note 17</i>	5 290 000	5 290 000
14	Écart de réévaluation			
15	Provisions réglementées et subventions d'investissement			
16	Report à nouveau (+/-)	<i>Note 17</i>	214 210 474	177 156 058
17	Résultat de l'exercice (+/-)	<i>Note 17</i>	40 303 610	37 054 417
Total du passif			2 844 365 229	2 662 189 723

Hors bilan social
(en euros)

			31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés					
1	Engagements de financement	<i>Note 18-I</i>	393 015	1 064 220	1 055 778
2	Engagements de garantie				
3	Engagements sur titres				
Engagements reçus					
4	Engagements de financement	<i>Note 18-II</i>		-	-
5	Engagements de garantie		296 936 456	267 504 985	113 700 552
6	Engagements sur titres				

II. – Compte de résultat

En euros			31/12/2021	31/12/2020
1	Intérêts et produits assimilés	<i>Note 19</i>	106 199 154	109 067 545
2	Intérêts et charges assimilés	<i>Note 20</i>	13 793 532	14 778 045

3	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			
4	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
5	Produits sur opérations de location simple			
6	Charges sur opérations de location simple			
7	Revenus des titres à revenu variable	Note 21	0	0
8	Commissions (produits)	Note 22	17 776 480	16 735 718
9	Commissions (charges)	Note 22	600 807	808 164
10	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
11	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
12	Autres produits d'exploitation	Note 23	92 006	65 529
13	Autres charges d'exploitation	Note 23	305 510	23 215
14	Produit net bancaire		109 367 791	110 259 368
15	Charges générales d'exploitation	Note 24	36 081 557	35 513 040
16	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		62 478	95 817
17	Résultat brut d'exploitation		73 223 755	74 650 511
18	Coût du risque	Note 25	18 826 324	25 218 854
19	Résultat d'exploitation		54 397 431	49 431 657
20	Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-123 496	0
21	Résultat courant avant impôt		54 273 935	49 431 657
22	Résultat exceptionnel	Note 26		
23	Impôts sur les bénéfices	Note 27	13 970 325	12 377 240
24	Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
25	Résultat net		40 303 610	37 054 417

III. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2021, d'un montant de 40 303 609,92 euros, en report à nouveau.

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

IV. – Annexes aux comptes annuels

1^{ère} partie Contexte réglementaire & Faits caractéristiques

Note 1 – Activités et contexte réglementaire

A – Créatis, Société Anonyme à Conseil d'Administration, filiale de Cofidis Group est un Etablissement de Crédit dont l'activité est centrée sur les financements, la collecte des dépôts et les services bancaires aux particuliers. Cette activité est exercée depuis le 1er novembre 1998, date de l'apport partiel d'actif réalisé par la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

B – En tant qu'Etablissement de Crédit assujéti à la loi du 24 janvier 1984, Créatis présente des comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ses comptes annuels sont soumis à la certification de deux Commissaires aux Comptes.

Le contenu de l'annexe aux comptes annuels est précisé dans l'ANC N°2014-07. Dans ce contexte, Créatis présente des notes annexes faisant partie intégrante des comptes annuels, qui :

- indiquent les faits caractéristiques de l'exercice (note 2) ;
- précisent les règles et méthodes comptables retenues pour la présentation de ces comptes annuels (notes 3 à 9) ;
- complètent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (notes 10 à 28).

Note 2 – Faits caractéristiques

Dans un contexte tendu, Créatis assure une belle performance. Les financements 2021 s'élèvent à 827 M€, en progression significative par rapport à 2020.

L'exercice 2021 est fortement marqué par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Ces nouvelles crises n'ont pas impacté le niveau d'activité de Créatis.

Grâce à une forte mobilisation des collaborateurs et des équipes informatiques, les solutions permettant le télétravail ont perduré. Cette continuité d'organisation a permis de gérer l'ensemble des flux avec nos clients, que ce soit en relation client, à l'acceptation ou au recouvrement.

Dans la continuité des actions de 2020 et afin d'anticiper la probable dégradation de solvabilité de nos prospects et clients, des mesures limitant le coût du risque ont été prises.

Dans le même temps, les frais sont maîtrisés. Concernant le coût du risque, les entrées en impayés sont restées globalement stables en 2021.

Contrôle fiscal :

Créatis a reçu le 19 décembre 2014 une proposition de rectification suite à une vérification de sa comptabilité des années 2011 à 2013. Créatis a fait part de ses observations dans un courrier adressé à l'administration fiscale le 9 février 2015. Au 31 décembre 2015, le seul point de désaccord concerne la provision 1 et 2 impayées. Créatis a saisi la Commission départementale ou nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires. La Commission s'est déclarée incompétente, l'administration fiscale a mis en recouvrement en fin d'année 2016. Créatis a déposé une réclamation contentieuse en 2018. Le 22 janvier 2020, Créatis a déposé une requête introductive

d'instance auprès du tribunal administratif. En date du 10 mai 2021, le tribunal administratif décide de décharger la société Créatis de la totalité du redressement concernant la provision 1 et 2 impayés.

Créatis a reçu le 10 janvier 2020 une proposition de rectification sur les exercices 2016 et 2017. Créatis a fait part de ses observations dans un courrier adressé à l'administration fiscale le 5 février 2020. Au 31 décembre 2020 le seul point de désaccord concerne la provision 1 et 2 impayés. Créatis a saisi la Commission départementale ou nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires. En date du 15 avril 2021, la DGFIP/DVNI nous informe qu'elle n'entend plus maintenir le redressement. Dès lors, la vérification générale de la comptabilité portant sur la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 se conclut par une absence de conséquences financières.

Crise sanitaire liée au Covid-19 :

Après une année 2020 fortement perturbée par la pandémie, l'activité commerciale a retrouvé un niveau normal durant l'exercice 2021.

Les règles d'acceptation avaient été renforcées dès le début de la crise sanitaire en 2020 sur les prospects et clients (vérification que le client n'est pas au chômage partiel, exigences renforcées sur les professions indépendantes, révision des règles et scores sur certaines populations en prospection et fidélisation, baisse du montant maximum de certains produits, etc.). Ces mesures sont levées progressivement en fonction de l'évolution de la situation dans chacune de nos filiales.

Des moratoires avaient également été mis en place en 2020, soit sur la base de règles propres aux entités de Cofidis Group, soit dans le cadre de moratoires nationaux.

Les frais généraux repartent à la hausse du fait de la reprise d'activité : les dépenses marketing retrouvent un niveau plus conforme à l'historique, les coûts opérationnels liés à des ouvertures repartent à la hausse également. Les frais de recouvrement et contentieux sont élevés du fait de très bonnes performances en encaissements.

Concernant le coût du risque, les entrées en impayés sont très basses par rapport à la situation avant crise. Les efficacités sont très bonnes ce qui permet un niveau de coût du risque bas. Un provisionnement complémentaire sur l'encours sains sans impayé avait été doté en 2020 pour anticiper une probable dégradation de solvabilité de nos clients en portefeuille dans les trimestres prochains. Cette provision a été maintenue dans les comptes à fin 2021.

Une Cellule de crise Groupe avait été mise en place à compter du 03/03/2020 et a perduré sur 2021 pour adapter le dispositif en fonction de l'évolution de la situation et des recommandations des autorités.

De même, les mesures prises en 2020 pour assurer la sécurité sanitaire des collaborateurs ont été maintenues : déploiement massif du télétravail, limitation du nombre de réunions en présentiel, mesures de distanciation sociale dans les espaces collectifs, open spaces et salles de réunion, règles de limitation des déplacements professionnels, procédure de mise en isolement, consignes en matière d'hygiène, protocoles renforcés de nettoyage des locaux et postes de travail, procédure de désinfection des bureaux lorsqu'un cas positif est détecté, mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique, consignes en cas de détection de cas positifs et de traçage des cas contacts, ...

3 – Événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture du 31 décembre 2021, le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine risque d'entraîner un choc sur l'économie mondiale et un ralentissement de l'activité. Cela pourrait accentuer certains risques affectant notamment ceux liés aux conditions macro-économiques et à l'évolution potentiellement défavorable des marchés ainsi que ceux de cybersécurité. Du fait des conséquences géopolitiques, économiques, financières et sociales encore incertaines de ce conflit et des incertitudes concernant sa propagation aux différents pans de l'économie mondiale, il n'est pas à ce stade possible d'en estimer l'impact exact pour Cofidis Group.

Stricto sensu, en termes de risques sur la Russie et l'Ukraine, Cofidis Group n'a pas de présence directe (via une filiale ou une joint-venture) dans ces deux pays. De manière globale, l'exposition de Cofidis Group sur ces pays est extrêmement limitée.

2^{ème} partie Principes comptables & Méthodes d'évaluation

Principes généraux retenus

Note 3 – Crédits à la clientèle et dépréciations

Les encours restructurés représentent les encours faisant l'objet d'un réaménagement de dette.

L'encours douteux se compose des créances présentant un risque de crédit avéré, correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un impayé supérieur ou égal à 1 euro de plus de 90 jours,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Au sein des encours douteux, Créatis identifie les encours douteux compromis, ces encours sont composés des créances en situation : de déchéance du terme, douteuses depuis plus de 12 mois.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours.

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de dépréciations.

Les encours ne présentant plus les caractéristiques du déclassement en encours douteux font l'objet d'un retour en encours sains.

Créatis constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle pour lesquels il existe un risque avéré de non-recouvrement. Ces dépréciations sont calculées par application d'une modélisation statistique qui, à partir des flux de recouvrement, sur la base de données historiques observés sur des portefeuilles homogènes de créances, déterminent les flux futurs attendus de ces créances.

Les dépréciations sur les créances impayées sont calculées en appliquant des taux de provisionnement croissants en fonction du degré de gravité de chaque catégorie d'encours (nombre de mensualités de retard plus ou moins important, motifs spécifiques...).

Les taux retenus reposent sur une approche statistique des flux d'encaissements prévisionnels, réactualisés à chaque arrêté annuel. Ces taux font l'objet d'une actualisation, conformément aux dispositions du CRC 2002-03 modifié par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

L'approche statistique s'appuie sur le système de notation interne de Créatis, basé sur une segmentation de l'encours ainsi que sur le nombre de mensualités impayées. La segmentation de l'encours de Créatis, est définie en fonction de la situation de la créance dans le système de gestion de Créatis.

Les dotations et reprises d'actualisation sont passées en coût du risque.

Créatis comptabilise les intérêts sur encours douteux conformément aux termes du contrat. Ils entrent dans la base du calcul de la dépréciation au titre des pertes probables avérées.

En application du règlement ANC 2014-07 une décote relative aux créances restructurées est constituée.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

La décote est calculée sur les encours sains et représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du prêt. La décote est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution. Les reprises de décote sont enregistrées en produit net bancaire. Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

Note 4 – Portefeuille titres

Néant.

Note 5 – Immobilisations et amortissements

A – Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient.

B – Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées d'utilisation indiqués ci-après, conformément au règlement ANC 2014-03 :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 25 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 15 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	1 à 3 ans

Note 6 – Capital social

Le capital de Créatis s'élève à 52 900 000 euros, composé de 3 306 250 actions de 16 euros de nominal, détenu à 99.99% par Cofidis Group.

	Nombre d'actions au 31 décembre 2021
Cofidis Group	3 306 244
Président et membres du conseil d'administration	6
Nombre total d'actions	3 306 250
Montant du Capital Social (en euros)	52 900 000

Note 7 – Provisions

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Note 8 – Instruments financiers hors bilan et gestion ALM

A – Les opérations à termes sur instruments financiers hors bilan sont inscrites en hors bilan pour le montant du principal théorique sous-jacent.

B – Il s'agit pour partie d'opérations de micro couvertures adossées sur des emprunts blancs : les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont comptabilisés en résultat de manière symétrique à ceux relatifs aux opérations couvertes.

C – Des macro couvertures sont mises en place afin de couvrir le risque de taux. Ce dernier est déterminé par la méthode d'impasse à taux fixe par différence entre les encours de crédit à taux fixe et les ressources à taux fixe (capitaux propres, réserves, refinancements et instruments de couverture) : ces postes de bilan sont écoulés pendant 1 an, sans production nouvelle de crédits et selon des hypothèses d'écoulement définies.

Note 9 – Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.

En conséquence :

- les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, etc.) font l'objet de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, etc.).

A – Nature des commissions :

Produits : la société enregistre dans cette rubrique les frais de dossier perçus lors de la réalisation de contrats de crédits, les commissions sur assurances ainsi que les produits perçus dans le cadre de son activité de dépôt.

Charges : la société enregistre notamment dans cette rubrique les commissions versées aux apporteurs d'affaires dans le cadre de son activité crédits. Ces commissions sont calculées en fonction des volumes et de la qualité des crédits apportés, selon une tarification définie contractuellement.

B – Comptabilisation des commissions :

Depuis le 1^{er} Janvier 2010, conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les frais de dossier perçus lors de la réalisation d'un contrat de crédit ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont étalés sur la durée de vie des crédits selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif.

Les commissions perçues sur assurances sont comptabilisées conformément aux décomptes transmis à la compagnie d'assurance. Les produits sur activités de dépôt sont comptabilisés au fur et à mesure des prestations enregistrées.

Note 10 – Engagements envers le personnel

L'ensemble des engagements de retraite de Créatis est provisionné dans les comptes annuels. La méthode de calcul utilisée est la méthode rétrospective. La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice,
- la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes,
- l'amortissement des écarts actuariels.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation, la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière est utilisée (la méthode dite des unités de crédit projetées). La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que le taux d'inflation et le taux d'actualisation.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Les écarts constatés sur les autres avantages tels que les jubilés, les médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat sans application du « corridor ».

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique *Provisions pour retraites et autres avantages*. Les hypothèses retenues sont ; Taux d'actualisation : 1%, Taux d'augmentation : 2.2%, Table mortalité : INSEE.

Le montant du stock des écarts actuariels non comptabilisés est de 331 313 €.

3^{ème} partie Complément d'informations sur le bilan & le compte de résultat

Note 10 – Ventilation des créances et des dettes

10. A – Créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	Total bilan	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
À vue	14 619 120	14 619 120			

10. B – Opérations avec la clientèle (en milliers d'euros)

Crédits de trésorerie	Montants bruts 31.12.2021	Dépréciations 31.12.21	Montants nets 31.12.2021
Encours sains (nets de décote)	2 586 617	11 254	2 575 363
Étalement des commissions	37 671		37 671
Encours douteux	96 688	30 131	66 557
Encours douteux compromis	258 707	132 817	125 890
Total	2 979 683	174 202	2 805 481

Échéancier au 31.12.2021

<i>En milliers d'euros</i>	Total bilan	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Crédits de trésorerie (encours sains)	2 586 617	83 944	202 700	1 059 228	1 240 745

Détail des opérations sur la clientèle

Crédits de trésorerie	Montants bruts 31.12.2021	Dépréciations 31.12.2021	Montants nets 31.12.2021
Rachat	2 236 317	17 080	2 219 237
Autres produits (dont bancaires et RACHYPO)	708 906	157 122	551 784
Décote et étalement des commissions	34 460		34 460
Total	2 979 683	174 202	2 805 481

10. C – Ventilation des dettes selon la durée restant à courir (en milliers d'euros)

Dettes	Durée restant à courir				Total
	≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	130 520	485 000	1 349 000	511 000	2 475 520
À vue	11 960	0	0	0	11 960
À terme	118 560	485 000	1 349 000	511 000	2 463 560
Opérations avec la clientèle	316	0	0	0	316
Comptes d'épargne à régime spécial	316	0	0	0	316
À vue	128	0	0	0	128
À terme	188	0	0	0	188
Autres Dettes	1 901	0	0	0	1 901
À vue	1 901	0	0	0	1 901
À terme	0	0	0	0	0
Total	132 737	485 000	1 349 000	511 000	2 477 737

Note 10. D – Plan épargne logement – compte épargne logement (en milliers d'euros)

Encours	Encours Crédits	Epargne Clientèle
Plan d'épargne logement	-	8
Compte épargne logement	-	2

Note 11 – Participations et autres titres détenus à long terme (en milliers d'euros)

Valeurs brutes	31/12/2020	Acquisition	Diminution	Reclassement	31/12/2021
Autres immobilisations financières :	43				50
Certificats d'association FGD	42	7			49
Participation dans autres entreprises liées	1				1

Note 12 – Comptes et flux avec les entreprises liées (en milliers d'euros)

	Intra-groupe
Bilan actif	24 219
Participations et autres titres détenus à long terme	1
Comptes de régularisation et actifs divers	1 221
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 693
Appel de marge	8 304
Bilan passif	2 486 606
Dettes envers les établissements de crédit	2 483 918
Comptes de régularisation et passifs divers	2 688
Charges	27 081
Charges d'intérêts et assimilés	13 924
Charges d'exploitation	13 157
Produits	16 927
Intérêts et produits assimilés	2 383
Produits divers	14 544

Note 13 – Immobilisations (en milliers d'euros)

Valeurs brutes	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	2 885	0	77	0	2 808
Immobilisations corporelles	1 994	0	897	0	1 097
Totaux	4 879	0	974	0	3 905
Amortissements	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Amortissements des cessions	31/12/2021	
Immobilisations incorporelles	2 759	0	0	2 759	
Immobilisations corporelles	1 838	62	856	1 044	
Totaux	4 597	62	856	3 803	
Valeurs nettes	31/12/2020	31/12/2021			
Immobilisations incorporelles	127	49			
Immobilisations corporelles	155	53			
Totaux	282	102			

Note 14 – Ventilation des autres actifs et autres passifs (en milliers d'euros)

Autres actifs	31/12/2021	31/12/2020
Dépôt de garantie	450	354
Créances sociales et fiscales	39	7
Créances – IS*	0	686
Acomptes - Fournisseurs	125	14
Avance permanente	1 236	1 246
Appel de marge	19 250	36 600
Flux client an attente	0	0
Divers**	25	49
Total	21 125	38 956
Autres passifs	31/12/2021	31/12/2020
Intéressement	480	423
Participation	994	742
Fournisseurs à payer	17 223	13 660
Dettes sociales et fiscales	1 493	1 228
Appel sur marge	10 940	3 300
Dettes IS	2 358	
Divers*	4 491	3 931

Total	37 979	23 284
--------------	---------------	---------------

* La ligne Divers concerne des flux bancaires en attente

Note 15 – Analyse des comptes de régularisation actif et passif (en milliers d’euros)

Régularisation actif	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation à recevoir	993	2 001
Charges d'exploitation payées d'avance	39	11
Commissions sur emprunts	0	0
Intérêts sur instruments financiers	0	0
Divers*	1 956	2 985
Total	2 988	4 997

*le poste divers correspond aux flux émis le 31 décembre

Régularisation passif	31/12/2021	31/12/2020
Produits perçus d'avance		
Intérêts sur instruments financiers	1 396	1 116
Charges d'exploitation à payer	1 721	1 508
Divers*	10 994	10 709
Total	14 111	13 333

*le poste divers correspond aux flux en attente d'imputation

Note 16 – Provisions

I – Provisions pour dépréciation d'actif

En milliers d'euros	31/12/2020	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2021
Provisions pour créances douteuses et impayés	179 081	52 582	57 461	174 202
Total	179 081	52 582	57 461	174 202

II – Provisions de passif

En milliers d'euros	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Litiges juridiques	1 610	101	904	807
Provisions sociales	900	126	0	1 026
Total	2 510	227	904	1 833

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Note 17 – Capitaux propres

K€	31/12/2020	Affectation résultat 2020	Résultat 2021	31/12/2021
Capital	52 900			52 900
Réserves légales	5 290			5 290
Report à nouveau	177 156	37 054		214 210
Résultat	37 054	-37 054	40 304	40 304
Capitaux propres	272 400	0	40 304	312 704

Le résultat par actions s'établit à 19.19 € pour 3 306 250 actions.

Note 18 – Engagements IFT et hors bilan

Engagements sur instruments financiers en milliers d'euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de couverture de taux	1 815 000	1 765 000

La juste valeur des instruments dérivés s'établit à – 6 290 milliers d'euros

I – Engagements donnés

Engagements en faveur de la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Réserves disponibles sur crédits permanents	393	1 064
Total	393	1 064

II – Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Lignes de crédits		
Caution courtage	115	115
Engagements reçus	296 821	267 505

Note 19 – Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-203	-167
Intérêts, produits assimilés sur opérations avec la clientèle	104 019	108 052
Intérêts, produits assimilés sur instruments financiers	2 383	1 183
Total	106 199	109 068

Note 20- Intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	332	2 794
Intérêts, charges assimilées sur opérations avec la clientèle	76	89
Intérêts, charges assimilées sur instruments financiers	13 385	11 895
Intérêts, charges assimilées divers		
Total	13 793	14 778

Note 21 – Revenus des titres à revenu variable

Néant.

Note 22 – Ventilation des commissions

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits :		
Commissions sur opérations avec la clientèle	233	334
Commissions sur assurances	14 485	13 700
Pénalités et indemnités de retard sur clientèle	3 058	2 701
Commissions diverses		
Total	17 776	16 735
Charges :		
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	0	0
Charges sur moyens de paiement	224	343
Commissions diverses	377	465
Total	601	808

Note 23 – Autres produits & charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits :		
Autres produits d'exploitation	92	66
Total	92	66
Charges :		
Autres charges d'exploitation	305	23
Total	305	23

Note 24 – Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel	16 527	15 927
Salaires et traitements	9 594	9 600
Charges sociales	3 991	3 720
Participation des salariés	1 019	712
Intéressement des salariés	360	359
Impôts, taxes et versements assimilés	1 563	1 536
Autres frais administratifs	19 554	19 586
Total	36 081	35 513

Note 25 – Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Dotations/reprises aux provisions sur la clientèle	4 091	-4 062

Pertes/récupérations sur créances irrécouvrables	-22 917	-21 157
Dotations/reprises aux provisions sur opérations diverses	0	0
Total	-18 826	-25 219

Note 26 – Résultat exceptionnel

En 2021 Créatis n'a pas réalisé de résultat exceptionnel.

Note 27 – Informations diverses**I – Proposition d'affectation de résultat**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 303 609.92€
Affectation à la réserve légale	0.00€
Affectation en report à nouveau	40 303 609.92€

II – Effectifs

Effectif en équivalent plein temps fin de mois	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	113	111
Employés	158	149
Total	271	260

III– Impôt sur les sociétés

Le montant de l'impôt sur les sociétés se monte à 13 970 325 euros.

IV– Honoraires commissaires aux comptes

Les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes sont fournies dans l'annexe des comptes consolidés de la société Cofidis Group.

V – Rémunérations allouées pendant l'exercice

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à donner une indication de rémunération individuelle.

VI – Identité de la société consolidante

Dans le cadre de l'exemption prévue dans le règlement du CRC 99-07 du 24 novembre 1999, Créatis ne publie pas de comptes consolidés. Les comptes de Créatis sont intégrés dans les comptes consolidés de Cofidis Group, Établissement dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59 650) – Parc de la Haute Borne, 61 Avenue Halley et immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 378 176 291.

VII- Avoirs déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier, à compter du 1er janvier 2016, les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 21 :

Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : 291 comptes pour 65 437.45 €

Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L.312-20 du code monétaire et financier : 18 comptes pour 16 048.08€ déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

**V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

Aux Actionnaires,
Créatis S.A.
 61 Avenue Halley
 Parc de la Haute Borne
 59650 Villeneuve d'Ascq

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREATIS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : Dépréciations au titre du risque de crédit

Risque identifié	Notre réponse
Compte tenu de son activité d'établissement de crédit à la consommation, Créatis S.A. constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle pour lesquelles il existe un risque avéré de non-recouvrement. Comme détaillé dans la note II-3 de l'annexe aux comptes annuels, ces dépréciations sont calculées par application d'une modélisation statistique qui, à partir des flux de recouvrement et de pertes, sur la base de données historiques observées sur des portefeuilles homogènes de créances, déterminent les flux futurs attendus de ces créances. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les dépréciations induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction. Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des dépréciations et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2021. Le stock de dépréciation sur les encours de crédits s'élève à 174 M€ pour un encours brut de 2980 M€ au 31 décembre 2021. Le coût du risque sur l'exercice 2021 s'élève à 18,8 M€ (contre 25,2 M€ sur l'exercice 2020). Pour plus de détails sur les principes comptables applicables et les expositions, se référer aux notes II-3, III-10B et III-25 de l'annexe.	Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation des modèles mis en œuvre avec les normes comptables applicables en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances sur la clientèle. Nous avons avec l'aide de nos experts : • Apprécié le processus de classification des encours, de détermination et de gouvernance des modèles de dépréciation mis en place par la direction, • Contrôlé les ajustements appliqués aux données calculées par ces modèles ; • Testé par sondage la classification des encours ; • Contrôlé le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe, vérifié les contrôles généraux informatiques, les interfaces et les contrôles embarqués dans les applications relatives aux dépréciations des créances. • Vérifié l'information financière fournie dans les notes annexes aux comptes annuels relatives aux dépréciations des créances sur la clientèle.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Créatis SA par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet Mazars et du 26 mai 2014 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 6 mai 2022.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Anne Veaute
Cécile Fontaine

Pricewaterhouse Coopers Audit
Nicolas Wilfart

VI. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est disponible à tout public au siège social de Créatis, situé Parc de la Haute Borne, 61 avenue Halley, 59650 Villeneuve d'Ascq.